L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 FEVRIER 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines peuvent se commoder fraîchement pendant la fête) No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA CHAMPAGNE, Tissab, samedi, 4 février
LA NORMANDIE, de Kerabiec, samedi, 11 fév
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 18 février.

Prix de passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$80 et $100
Deuxième cabine.....$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement séparément approuvé vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
41 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 8 février, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
ENCKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS
Le steamer
LOUISIANA, Capt. Gager,
ira du sec quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.
Le Steamer New Camelia.
A partir du 15 octobre 1887, quitte Mandeville tous les jours, arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépôt Pontchartrain au point de Claiborne, Elysées comme suit :
LE MARDIS A l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS A l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS A l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR,
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les deux se je compte le permettant, le bateau partira.
Prix.....$1 00
Excursion.....$1 50
Frets tous les jours à la gare du chemin de fer Carondelet & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent.
18 oct—1 an No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nlle-Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités de l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

	No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép. Nlle Orléans	5.00 p. m.	7.00 a. m.
Arr. Meridian	10.22 p. m.	3.00 a. m.
Arr. St. Louis		7.20 a. m.
Arr. Chattanooga	1.40 a. m.	9.50 a. m.
Arr. Birmingham	3.20 a. m.	12.05 p. m.
Arr. Atlalla	5.25 a. m.	2.30 p. m.
Arr. Lynchburg	8.30 a. m.	6.40 p. m.
Arr. Junction City	2.50 p. m.	2.23 a. m.
Arr. Lexington	4.15 p. m.	3.43 a. m.
Arr. Cincinnati	7.40 p. m.	6.40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

	No 1, Limited.	No 5, fast line.
Dép. Cincinnati	7.35 a. m.	8.00 p. m.
Dép. Lexington	10.15 a. m.	11.05 p. m.
Dép. Junction City	11.25 a. m.	12.30 a. m.
Dép. Lynchburg	6.00 p. m.	8.20 a. m.
Dép. Atlalla	9.00 p. m.	1.00 p. m.
Dép. Birmingham	11.10 p. m.	3.30 p. m.
Dép. Meridian	12.48 a. m.	5.45 p. m.
Dép. St. Louis		9.00 p. m.
Dép. Meridian	4.00 a. m.	10.35 p. m.
Arr. Nlle Orléans	9.20 a. m.	6.00 a. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
34 rue St-Charles.
10 janv—4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Départs.	Arrivée.	Départs.	Arrivée.
No 1	9.00 A. M.	No 2	5.00 P. M.
No 3	6.25 P. M.	No 4	7.00 A. M.
	10.00 A. M.	No 6	3.45 P. M.

Excursions du Dimanche.

Départ	Arrivée.
Arrivée	8.40 P. M.
Départ	8.00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 5 et 6 font des Boeufs Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harrison point Natchez N. R. et C. à Vicksburg avec le V. S. et V. et le M. R. R. à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains arrêtant à Kenner.

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. P. & P. A.
R. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.
6nov

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Sondées Express. Atlantic Express via Morgan's La. & Tex. R. R. Pe Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
Départ Express.	Arrivée Express.
Mail..... 7.15 am	Mail..... 8.10 pm
San Antonio Express. daily..... 7.20 pm	New Orleans Express. daily..... 8.05 am

Chaussées directes entre Nouvelle-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de l'ouest. Billets à vendre et places dans les chars-couchettes à retenir tous les jours au bureau de Transtine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIVER Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 nov—1 an

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
CHAS. T. DUCAZON, EDWD. J. ROBERT, PIERRE LORETZ, H. CALLY, H. PARGOUD, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERE, JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE, GUS PITOT, J. R. JR. J. W. HINCKS.
24 fév—1an

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Départs.	Arrivée.	Départs.	Arrivée.
No 1	9.00 A. M.	No 2	5.00 P. M.
No 3	6.25 P. M.	No 4	7.00 A. M.
	10.00 A. M.	No 6	3.45 P. M.

Excursions du Dimanche.

Départ	Arrivée.
Arrivée	8.40 P. M.
Départ	8.00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 5 et 6 font des Boeufs Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harrison point Natchez N. R. et C. à Vicksburg avec le V. S. et V. et le M. R. R. à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains arrêtant à Kenner.

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. P. & P. A.
R. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.
6nov

Bureau de la Compagnie d'Assurance.

FACTORS & TRADERS,

No 48 Rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil d'Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous attestons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la "Compagnie d'Assurance German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à nos anciens clients.

R. M. WALMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company of New York.

ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,660,000	Bons de Chemins de fer	1,664,600
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,500	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
60,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2540
25,000	Etat du Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28
	Comptant dans les coffres du bureau	5,790 44
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85
	Reliquat entre les mains d'agents	36,000 47
	Primes non payées par le bureau principal	81,409 74
	Intérêt accru	875 00
		242,708 78
	Passif.	$5,148,273 78
	Fonds capital	$1,000,000 00
	Réserve des réassurances	1,007,403 23
	Pertes réglées et non réglées	178,810 23
	Commissions et autres obligations	20,352 43
		2,806,025 89
	Surplus net	$2,341,647 89
	Total	$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurance Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.

15 jan—1m—Dim Mar Jeu. ED. A. PALFREY.

ETAT DE SITUATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA
Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues :		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter : Reserve pour risques non terminées, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter : Revenu de l'intérêt des loyers, etc		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses :		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,083 22
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	12,449 32	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 03	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,578 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Intérêt sur et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
Reservé pour pertes non réglées et non ajustées de 1887	20,433 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		360,268 38
Balance nette		1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réserve pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la réserve, affaires de 1887	26,965 22	
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

T. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14 jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent	151,000 00
Bons Crescenan de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,482 80
Billets à ordre pour primes, non échus	1,824 97
Do pas d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,928 00
Do sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,433 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de ses membres devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN H. HANNA, GEO. MCCLOSKEY, RICHARD BEDRICK, THOS. MCDERMOTT, JOHN HENDERSON JR., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN MCGINTY, SAMUEL R. TAREY, THOS SMITH.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été élus Directeurs unanimes : THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice président; M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres fait sur commande.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE,
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290.
DIRECTEURS À LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87.—1an

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 10nov—

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, la force et le fini de cette seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont établi une velouté et une pureté de sons remarquables.
A Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars—

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING,
FLEURISTE.
RUE DECATUR.....279
21 avril—1 an Près le Marché Français.

PROCLAMATION
—DU—
ROI DU CARNAVAL,
PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXIX.

A tous ceux que le présent Edit concerne Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE 14ème JOUR DE FÉVRIER, 1888,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison royale tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transports dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit, pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre Liège auguste personne à l'occasion de notre entrée publique dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considérant de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà des nos frontières, projetés par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, voie serrer plus étroitement le fil de fer et avec plus de gaîté notre vieille amitié en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté souhaite une bonne et heureuse année, à tous les résidents de ville bien aimée, et exprime le désir que la Paix et l'Harmonie y règnera, et que la santé et la prospérité nait avec eux.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous rendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal dans notre joyeux Palais des Arts en notre ville des Fleurs, le 1er jour de Décembre 1887, et la Cent-Unième Année de notre règne.

REX.
Contresigné: BATHURST.
Grand Chamberlain.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 31 Décembre 1887.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Lock Box 3239, Nlle-Orléans, Lne.
1 janv—

Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)
Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$857,297 54
Sur les risques de rivière	7,534 82
Sur les risques de mer	7,718 10
	$372,550 55
A ajouter : Primes non acquises de 1886	70,842 60
Total des primes	$443,392 55
A ajouter : Intérêt et profits et pertes	$ 30,850 74
Revenu total	$474,243 29
A déduire : Pertes payées : Sur les risques d'incendie	$ 164,318 32
Sur les risques de rivières	5,814 40
Sur les risques maritimes	1,457 30
	$171,590 02
Primes remboursées, cancellations, escomptes	94,865 24
Réassurances	10,215 50
Taxes et licences	4,234 18
Dépenses, bureau local et agences, salaires Board of underwriters, Faiseurs de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, Agence, impressions, etc	34,067 11
Total des dépenses	$334,972 09
Surplus	$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHE.

Argent comptant	$ 69,673 17	
$25,000 bons 6 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,468 75	
$119,000 bons Crescenan de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crescenan)	120,900 00	
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans inclus primes tirées	105,864 00	
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00	
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30,629 94	
1 action N. O. Produce Exchange	125 00	
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00	
Un bon du St. Bernard Steam Engine Fire Co	50 00	
25 actions N. O. Warehouse Co	525 00	
Primes en cours de collection	45,513 24	
Meubles, accessoires, cuivre, fort, etc	2,000 00	
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00	
	$439,684 14	

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	21,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (excédant revenu du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

Directeurs :
Joseph Bowling, Chas M. Whitney, Geo. W. Bentzel, J. H. Oglesby, U. Marinoni, W. R. Lyman, J. J. Reiss, Charles H. Dolsen, Justin Delery, S. C. Coulon, R. F. W. Bachman, Charles Newman, Joseph Kohn, M. Gillis, James T. Rodd, Chas. A. Rice, D. R. Calder.

Voir une agence dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10janl 87 —1an

Pianos, instruments à musique.—La maison Philippe Werlein, rue du Canal, 135, possède un vaste assortiment de pianos de tous les fabricants célèbres étrangers et américains, et les vend à des conditions très acceptables.

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner nos modèles, vous informer de nos prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue de Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

R. P. Randall,
54 and 56 Baronne St.
Carriages & Harness,
Boys' Bicycles,
Girls' Tricycles,
Baby Carriages.

PROMULGATION
—DES—
Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue à la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 42 et la résolution conjointe No 111 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 25, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont s'après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui aura lieu mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière que chaque électeur qui pourra voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques unes seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés ou l'un ou quelques unes d'eux, lesdits approuvés et ratifiés deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.

Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans lesdits districts. Ces commissaires des levées auront le droit de prélever des taxes qui n'excéderont pas dix mills sur les propriétés imposables situées dans les parties adjacentes de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait jugé sûre de se procurer des fonds additionnels pour réparation, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant ce district, le taux de la taxe, limite par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou aux ayant-droit des dites contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la juridiction susdite du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables en nombre et en valeur, se soient prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 29 de la session régulière de 1886,

Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura qu'un terme de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année, avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury l'Assemblée Générale pourvoiera pour ces jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.

Amendement No 4.

Article 180.—Le Code du Nouveau Bazou et le chemin coquille, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.

Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant gouverneur ou quand sa place devienda vacante par suite de toute autre cause, le président pro tem du Sénat la remplira, il en exercera les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur.

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.

Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir: Toutes les propriétés publiques tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les bien-fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association expressément dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exempts de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exempts de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exempts de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fourniture de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D. 1888.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.
19jan—3m

FER DE LERAS
Pharmacien, Dr ès-Sciences
Cette solution, admise par son efficacité dans le Codex français (Edit. 1884), claire, limpide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage incontestable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
EN BAINS LES PRINCIPALES PHARMACIES.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE SIROP CHYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Placebo avec un Sirop réputé avec la signature de GRIMAULT & Cie.
Il calme la Toux, fait disparaître les sueurs nocturnes, guérit :
le Bronchites, la Coqueluche,
le Catarrhes, la Phthisie,
et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
EN BAINS TOUTES LES PHARMACIES.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 2 février 1888.

COMPTOIR D'ESCOMPTE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Escompte.	Balances
Depuis ici cette semaine	$10,394 722 00	$1,328,058 00
Même temps la semaine dernière	10,166,442 00	1,071,965 00

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication est faite et soumise aux électeurs qualifiés de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue à la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 42 et la résolution conjointe No 111 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 25, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont s'après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui aura lieu mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière que chaque électeur qui pourra voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques unes seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés ou l'un ou quelques unes d'eux, lesdits approuvés et ratifiés deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.

Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires des levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance de la construction, de la réparation et de l'entretien des levées dans lesdits districts. Ces commissaires des levées auront le droit de prélever des taxes qui n'excéderont pas dix mills sur les propriétés imposables situées dans les parties adjacentes de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait jugé sûre de se procurer des fonds additionnels pour réparation, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant ce district, le taux de la taxe limite par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou aux ayant-droit des dites contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la juridiction susdite du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables en nombre et en valeur, se soient prononcés à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 29 de la session régulière de 1